

Notice annuelle

Le 5 décembre 2018

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, ou dans d'autres communications, nous pouvons à l'occasion formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés de la section « Perspectives » de notre Rapport annuel 2018. Les énoncés prospectifs formulés aux présentes sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats des activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement formulés au conditionnel et ils peuvent comprendre des mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique nous soyons d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, nous ne pouvons pas garantir qu'elles s'avéreront exactes.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs importants, les résultats réels pourraient différer significativement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaires, fiscales et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et les changements au sein de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comprennent la capacité de mettre en œuvre notre plan, notamment la réussite de la réorganisation des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire central et l'adoption de l'approche avancée fondée sur les notations internes en matière de risque de crédit (l'approche NI avancée).

Enfin, nous tenons à souligner que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels soient différents des attentes exprimées, veuillez également consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » de notre Rapport annuel 2018, ainsi que les autres documents publics disponibles sur le site www.sedar.com.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs écrits ou oraux que nous avons formulés ou qui ont été formulés en notre nom, sauf dans la mesure prévue à la réglementation des valeurs mobilières.

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
Nom, adresse et constitution	4
Liens intersociétés	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	4
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	6
Description générale de l'activité	6
Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	7
Facteurs de risque	9
4. DIVIDENDES	10
Dividendes et répartition	10
Restrictions	10
Politique	11
5. STRUCTURE DU CAPITAL	11
Description générale de la structure du capital	11
Restrictions	12
Notations	12
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	15
Cours et volume des opérations	15
7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	17
Nom, fonction et détention de titres	17
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	18
8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	19
Poursuites	19
9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	19
10. CONTRATS IMPORTANTS	19
11. INTÉRÊTS DES EXPERTS	19
12. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	20
Mandat du comité d'audit	20
Composition du comité d'audit	20
Formation et expérience pertinentes	20
Politique d'approbation préalable	21
Honoraires de l'auditeur externe	22
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	23
ANNEXE A Filiales et sociétés affiliées	24
ANNEXE B Profil des activités au 31 octobre 2018	25
ANNEXE C Mandat du comité d'audit	26

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en vigueur en date du 31 octobre 2018. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Banque Laurentienne du Canada (la « **Banque** ») et ses filiales sont collectivement désignées aux présentes par le nom « Banque Laurentienne Groupe Financier » (le « **Groupe** »). La Banque, une banque à charte de l'annexe 1 assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada), fut fondée à Montréal en 1846 à titre de société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

Le siège social de la Banque se trouve au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) Canada, H3G 0E5.

Liens intersociétés

Les renseignements concernant les liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales, y compris les lieux de constitution et les pourcentages d'actions détenues par la Banque, se trouvent à l'Annexe A.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2018

Le Groupe a continué de bâtir des bases solides :

- En date du 31 octobre 2018, les activités du Groupe pour mettre en œuvre le nouveau système bancaire central étaient bien avancées. Le programme a débuté en 2016 et les premières migrations de produits et de comptes ont été faites en novembre 2017 et en septembre 2018, pour les produits de dépôt et de prêts à l'investissement de B2B Banque, respectivement.
- Le déménagement des bureaux montréalais s'est terminé avec succès au cours des deux derniers trimestres de l'exercice 2018. Cette relocalisation au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest permet au Groupe de simplifier ses activités et de gagner en efficacité.
- Le Groupe a poursuivi le travail de développement en vue d'adopter l'approche NI avancée, qui lui permettra de gérer plus efficacement ses actifs pondérés en fonction des risques, pour améliorer la gestion des risques et du capital.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice 2018 :

- Le 15 décembre 2017, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 en circulation à cette date. Le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

- Le 16 janvier 2018, la Banque a annoncé la clôture de son financement par actions dans le cadre duquel 2 282 000 actions ordinaires ont été émises au prix de 54,84 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 125 millions \$. Le 18 janvier 2018, le Groupe a annoncé avoir émis 342 300 actions ordinaires additionnelles au prix de 54,80 \$ l'action ordinaire, aux termes de l'exercice de l'option aux fins d'attributions excédentaires.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités du Groupe au cours de l'exercice 2018 se trouvent aux pages 14 à 78 du Rapport annuel 2018.

Exercice financier 2017

Plan stratégique :

- Deux ans après le début du plan stratégique, le Groupe avait réalisé d'importants progrès et il demeurait résolu à moderniser son modèle d'affaires en profondeur, ce qui s'est traduit par une simplification notable de l'offre de services aux particuliers et par l'adoption d'une nouvelle approche en succursale.
- Le Groupe a annoncé, le 29 août 2017, qu'il passait à un modèle de succursales axées sur la prestation de conseils financiers tout en effectuant la migration des clients sur des plateformes électroniques et Web. Dans le même ordre d'idées, en date du 1^{er} novembre 2017, les prêts hypothécaires résidentiels consentis aux particuliers dans la province du Québec sont désormais émis par les succursales du réseau uniquement, et non plus par des courtiers en prêts hypothécaires.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice financier 2017 :

- Le 19 octobre 2017, la Banque a racheté tous ses billets à moyen terme, série 2012-1 en circulation échéant le 19 octobre 2022.
- Le 14 août 2017, le Groupe a annoncé la clôture de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance, un chef de file du financement d'inventaire aux États-Unis et au Canada dont l'actif s'élevait à environ 1 milliard \$ à la date de l'acquisition. Cette acquisition avait pour but d'étoffer l'offre du Groupe au Canada et de créer une présence aux États-Unis. L'acquisition devait également permettre au Groupe d'augmenter sa clientèle et de créer de nouvelles occasions de ventes croisées, en plus de consolider sa position de premier plan au sein du secteur du financement d'équipement.
- Le 22 juin 2017, la Banque a annoncé la clôture d'une offre de billets subordonnés (des FPUNV) portant intérêt à 4,25 %, pour un montant total de référence de 350 millions \$ échéant le 22 juin 2017. Les billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,25 % jusqu'au 22 juin 2022, puis à un taux CDOR à trois mois majoré de 2,73 % par année par la suite et jusqu'à échéance, le 22 juin 2027, ou jusqu'au rachat par la Banque.
- Le 26 mai 2017, la Banque a annoncé la clôture d'un placement de reçus de souscription par voie de prise ferme pour un montant de 206,2 millions \$, ainsi que la tenue simultanée d'un placement privé de reçus de souscription pour un montant de 24,1 millions \$. Les reçus de souscription ont été automatiquement convertis en actions ordinaires à un ratio de 1 contre 1 lorsque l'acquisition de Northpoint Commercial Finance a été confirmée.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités du Groupe au cours de l'exercice financier 2017 se trouvent aux pages 16 à 77 du Rapport annuel 2017.

Exercice financier 2016

Plan stratégique :

- Le Groupe a annoncé son plan stratégique de sept ans, lequel comprend trois objectifs clairs : atteindre un rendement des capitaux propres ajusté comparable à celui de l'industrie bancaire canadienne, doubler la taille de l'organisation (par rapport au 31 octobre 2015) et bâtir de solides bases stratégiques.
- En septembre 2016, le Groupe a annoncé son intention de réorganiser le réseau de succursales d'ici la fin de l'année 2017. À la suite de cette annonce, lors de l'exercice 2017, 41 succursales ont été fusionnées et 23 autres sont devenues des succursales axées uniquement sur le conseil.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours de l'exercice financier 2016 :

- Le 29 juin 2016, la Banque et CIT Group inc. ont annoncé la conclusion d'une entente définitive en vertu de laquelle la Banque convenait d'acquérir les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial de CIT, ce qui constituait un portefeuille d'environ 1 milliard \$. Le 20 juillet 2016, la Banque a mené à bien le placement de reçus de souscription par voie de prise ferme en lien avec la clôture anticipée de cette transaction. Un total de 3 247 600 reçus de souscription a été émis pour un produit brut total de 155,4 millions \$. Le 3 octobre 2016, la Banque a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition. Les activités de financement d'équipement ont été regroupées au sein d'une nouvelle filiale nationale nommée LBC Capital inc.
- Le 26 mai 2016, le Groupe a annoncé avoir choisi l'entreprise Temenos, une firme spécialisée dans les progiciels des secteurs bancaire et financier, à titre de fournisseur pour son système bancaire central, dans le cadre de son plan visant à rebâtir sa plateforme de gestion de comptes. La plateforme de Temenos permettra d'introduire des produits et des services plus rapidement sur le marché, de fournir une expérience client de qualité supérieure grâce à une meilleure automatisation et de tirer parti des données au moyen de capacités d'analytique.
- Le 17 mars 2016, la Banque a complété un appel public à l'épargne de 5 000 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15, au prix de 25,00 \$ l'action pour un produit brut de 125 millions \$.
- Le 17 décembre 2015, la Banque a complété une émission de 1 297 200 actions ordinaires, pour un produit brut de 67,5 millions \$.

Des renseignements supplémentaires relatifs aux activités du Groupe au cours de l'exercice financier 2016 se trouvent aux pages 14 à 57 du Rapport annuel 2016.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Description générale de l'activité

Fondé en 1846, le Groupe est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière.

Le Groupe emploie plus de 3 705 personnes guidées par des valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté, et il offre aux clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services-conseils. Grâce à des activités pancanadiennes et à une présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 46 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$ en date du 31 octobre 2018.

Des renseignements supplémentaires sur la clientèle, les produits et les services du Groupe, ainsi que de l'information financière, sont disponibles à l'Annexe B de la présente notice annuelle, ainsi qu'au rapport de gestion et aux états financiers consolidés du Rapport annuel 2018, aux pages 14 à 147.

Information complémentaire relativement aux activités de l'entreprise

Marchés et concurrence

L'industrie des produits et services financiers comprend plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les coopératives de services financiers, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants, les courtiers en valeurs mobilières, les nouvelles entreprises financières et les grandes sociétés hors du secteur financier). Le Groupe est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. En outre, l'évolution de la technologie a permis à de nouvelles entreprises de proposer des produits et des services qui étaient jusqu'ici offerts exclusivement par les banques.

Les principaux facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts pour les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité et la technologie sous-jacente.

Le défi consiste à mettre au point une formule gagnante dans un contexte où la technologie et les comportements des consommateurs évoluent rapidement, alors que les cadres économique et réglementaire demeurent exigeants.

Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, le Groupe s'est doté de politiques de crédit et de gestion financière qui comprennent des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, un emprunteur commercial ou une institution financière.

Dans le cadre des limites fixées pour les prêts octroyés aux emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que le Groupe est prêt à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteurs ou produits particuliers.

Concernant les limites définies dans les politiques, toute exception supérieure à 2,5 millions \$ doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Développement de produits et services

Le Groupe a l'intention de simplifier les activités bancaires pour ses clients. Notre mission consiste à aider nos clients à améliorer leur santé financière en combinant la valeur du conseil à la commodité des opérations numériques. Nous mettons de l'avant le conseil financier en changeant notre façon de faire, pour améliorer la valeur des produits et services que nous offrons à nos clients. Ainsi, le Groupe évalue constamment la pertinence de son offre et effectue les recherches nécessaires pour l'optimiser. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité fondamentale et régulière du Groupe.

Compétences et connaissances spécialisées

Le Groupe croit fermement que son personnel doit être pleinement impliqué et qu'il doit créer des opportunités favorisant la croissance personnelle et professionnelle. Pour stimuler l'implication de nos employés, nous cherchons constamment des façons tangibles de leur procurer un avancement professionnel au sein de l'organisation.

Le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances sont des activités clés intimement liées à la performance de la Banque. Malgré un marché de l'emploi très concurrentiel, le Groupe offre des conditions de travail et des défis qui lui permettent d'obtenir les ressources nécessaires à ses activités. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour le Groupe.

Grâce à notre programme global de reconnaissance, la direction et les pairs reconnaissent le rendement et le dévouement de nos employés tout au long de l'année.

Dépendance économique

Le Groupe exerce ses activités de manière généralement autonome, en raison de la nature de ses ressources et de ses activités. Toutefois, le Groupe a conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, des ententes ont été conclues avec des fournisseurs de services informatiques, pour traiter et exécuter de nombreuses opérations liées à ses systèmes informatiques centraux et à son infrastructure technologique. En outre, le Groupe a confié les activités de conception et de maintenance de ses applications spécialisées et de ses logiciels bureautiques à des sociétés d'experts-conseils en technologie.

Cycle des activités

Les activités du Groupe sont généralement tributaires des cycles économiques et des variations saisonnières, ces dernières jouant par ailleurs un rôle relativement mineur. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont disponibles à la rubrique « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 30 à 32 du Rapport annuel 2018.

Protection de l'environnement

Nous tenons compte de l'incidence directe et indirecte des changements climatiques sur l'environnement. Au chapitre des actifs, les risques environnementaux sont examinés par nos équipes de gestion du crédit et des risques, et nos préoccupations environnementales se reflètent dans nos pratiques d'affaires responsables. Ainsi, l'évaluation du risque environnemental fait partie intégrante du processus de gestion du risque standard que nous appliquons à toute activité de crédit, à de rares exceptions près. Pour déterminer les niveaux de risque potentiel, nous regroupons les secteurs en trois catégories : risque élevé, risque spécial et risque faible.

Puisque nous fournissons des services, nous considérons que les édifices que nous occupons et les déplacements d'affaires de nos employés constituent la principale mesure de notre empreinte écologique. À ce sujet, notre filiale B2B Banque appuie le développement de l'énergie propre en vertu d'un partenariat avec Bullfrog Power, et nous sommes fiers d'avoir regroupé nos bureaux montréalais dans un édifice certifié Leed argent en 2018.

Nombre d'employés

À la fin de l'exercice financier 2018, le Groupe comptait 3 705 employés, dont 1 236 employés syndiqués. La majorité des employés syndiqués travaillent dans des succursales québécoises de la Banque, et

certain d'entre eux travaillent aux bureaux administratifs de Montréal. La convention collective est venue à échéance le 31 décembre 2017.

Réorganisations et changements à la direction

Les changements suivants concernant les membres du comité exécutif ont été apportés au cours de l'exercice 2018 :

- Le 30 avril 2018, M. Michel Trudeau, vice-président exécutif, Marchés des capitaux et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne, a pris sa retraite. M. Trudeau continue de siéger au conseil d'administration de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et à en assurer la vice-présidence.
- Le 1^{er} mai 2018, M. François Laurin a accepté la responsabilité additionnelle des Marchés des capitaux et il a été nommé vice-président exécutif, Finances, Trésorerie et Marchés des capitaux et chef de la direction financière.
- Le 21 juin 2018, Mme Deborah Rose a été promue chef de l'exploitation. Elle a également conservé son rôle de chef de la direction informatique du Groupe.
- Le 4 juin 2018, M. William Mason a été nommé vice-président exécutif et chef de la gestion des risques, en remplacement de Mme Susan Kudzman, qui a pris sa retraite le 31 octobre 2018.
- Le 21 août 2018, M. Craig Backman a été nommé vice-président exécutif, Services bancaires numériques aux particuliers et président et chef de la direction de B2B Banque.

Aucun changement n'a été apporté au comité exécutif en 2016 et en 2017.

Politiques sociales

Le Groupe se préoccupe d'agir comme une société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. Ainsi, il s'engage à appuyer des organisations des milieux de la santé, de l'engagement communautaire, de l'éducation, des arts et des jeunes, en plus d'apporter sa contribution en cas de crise environnementale, pour aider les Canadiens à se relever des différents désastres naturels dont ils sont victimes.

La diversité est une considération importante pour les activités de recrutement comme pour les autres activités du Groupe. À ce chapitre, notre plan comprend des initiatives visant à promouvoir de façon continue la diversité et l'inclusion au travail, ainsi qu'à éliminer tout écart de représentation. Nous nous soucions également de sensibiliser les employés aux questions de diversité et d'inclusion, et nous surveillons divers indicateurs de progression pour nous assurer de la réussite globale du plan.

Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée dans le Rapport annuel 2018, aux sections « Perspectives » (pages 19 à 23) et « Profil de risque et cadre de gestion des risques » (pages 45 à 70), ainsi que dans la note 24 « Instruments financiers - Gestion des risques » (pages 137 à 139). Il est également fait référence à la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

Dividendes et répartition

Au cours des exercices financiers ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2018	2017	2016
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	2,54	2,46	2,36
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 11	0,25 (Note 1)	1,00	1,00
Série 13	1,08	1,08	1,08
Série 15	1,46	1,46	0,73 (Note 2)

Note 1 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 11 ont été rachetées les 15 décembre 2017. Le dividende final déclaré pour l'exercice financier 2018 était de 0,25 \$.
Note 2 : Les actions privilégiées de catégorie A, série 15 ont été émises le 17 mars 2016. Le dividende initial était de 0,36 \$.

Lors de sa réunion tenue le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 3 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,60 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 6 décembre 2016, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,61 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 30 mai 2017, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,62 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 5 décembre 2017, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,63 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 1^{er} juin 2018, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,64 \$ par action ordinaire.

Lors de sa réunion tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,01 \$, ou 2 % du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,65 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 16 « Capital - actions », aux pages 117 à 122 du Rapport annuel 2018.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat ajusté par action¹. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourrait cependant se situer à l'extérieur de cette fourchette lorsque :

- la direction estime la mesure nécessaire pour s'assurer de conserver un capital optimal pour appuyer les opérations de la Banque, tout en respectant les exigences réglementaires, par exemple dans le cadre d'un investissement important en technologie;
- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente; ou
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Se référer à la section « Dividendes » à la page 44 du Rapport annuel 2018.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux sections « Capitaux propres » (page 35) et « Gestion du capital » (pages 39 à 44) du Rapport annuel 2018, de même qu'à la note 16 « Capital-actions » (pages 117 à 122) du Rapport annuel 2018.

Pour chaque action qu'ils détiennent, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées pour lesquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, au moment où le conseil d'administration en déclare et selon les modalités de ces déclarations, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Le 15 décembre 2017, la Banque a racheté toutes ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 et série 14, peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 27 mars 2014 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 octobre 2012, et plus particulièrement aux pages S-6 à S-14.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 et série 16, peuvent être consultées au supplément de prospectus daté du 10 mars 2016 se rapportant au prospectus simplifié préalable de base daté du 10 novembre 2014, et plus particulièrement aux pages S-7 à S-15.

¹ Dans la présente partie, la Banque utilise des mesures financières ajustées qui ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). La direction utilise des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures non conformes aux PCGR de la Banque présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque considère que ces mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et les tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les mesures non conformes aux PCGR sont plus amplement décrites à la page 17 du rapport annuel.

Restrictions

La *Loi sur les banques* contient des restrictions quant à l'émission, au transfert, à l'acquisition et à la propriété des actions de banques à charte. La Loi précise notamment qu'aucune personne et qu'aucun groupe de personnes, ensemble ou de concert, ne peuvent être un actionnaire important d'une banque dont les capitaux propres sont de 12 milliards \$ ou plus. Bien que les capitaux propres de la Banque soient inférieurs à 12 milliards \$ et qu'en vertu de la *Loi sur les banques* un actionnaire pourrait détenir jusqu'à 100 % de n'importe quelle classe d'action de la Banque, cette dernière est réputée appliquer la restriction de propriété des actions des banques dont l'avoir propre est de 12 milliards \$ ou plus jusqu'à ce que le ministre des Finances du Canada précise, à la demande de la Banque, que ces restrictions ne s'appliquent plus à la Banque. Toute personne est un actionnaire important d'une banque dans l'un ou l'autre des cas suivants : (i) le nombre total des actions avec droit de vote d'une catégorie quelconque dont elle a la propriété effective, de celles dont les entités qu'elle contrôle ont la propriété effective et de celles dont toute personne agissant ensemble ou de concert avec elle a la propriété effective représente plus de vingt pour cent des actions votantes de cette catégorie; ou (ii) le nombre total des actions sans droit de vote d'une catégorie quelconque dont elle a la propriété effective, de celles dont les entités qu'elle contrôle ont la propriété effective et de celles dont toute personne agissant ensemble ou de concert avec elle a la propriété effective représente plus de trente pour cent des actions sans droit de vote de cette catégorie.

Aucune personne ne pourra avoir un intérêt substantiel dans une catégorie quelconque d'actions d'une banque, y compris la Banque, à moins d'avoir d'abord reçu l'approbation du ministre des Finances du Canada. Pour l'application de la *Loi sur les banques*, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque quand elle-même, les entités qu'elle contrôle et toute personne agissant ensemble ou de concert avec elle détiennent la propriété effective de plus de 10 % du nombre total des actions en circulation de cette catégorie d'action de cette banque.

De plus, en vertu de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque d'émettre ou de transférer des actions d'une catégorie quelconque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, à un représentant de Sa Majesté, à un gouvernement étranger ou à un représentant d'un gouvernement étranger.

Notations

L'information relative aux notes de crédit attribuées par les agences de notation se trouve dans les tableaux ci-après ainsi qu'à la section « Notes de crédit » du Rapport annuel 2018, à la page 63.

Une notation ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des valeurs mobilières et l'agence de notation émettrice peut choisir de la réviser ou de se retirer en tout temps.

La Banque a versé ou versera vraisemblablement des sommes aux agences de notation mentionnées ci-dessous pour des services de notation. De plus, la Banque a effectué des paiements pour certains autres services fournis par ces agences au cours des deux dernières années.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dette à long terme	BBB Perspective négative	<ul style="list-style-type: none">La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P.Une notation BBB attribuée à une obligation indique qu'elle bénéficie de paramètres de protection adéquats. Toutefois, la possibilité est plus grande que des conditions économiques défavorables ou des changements de circonstances affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.L'absence d'un symbole « + » ou « - » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
------------------------------	-----------------------------	--

Dette subordonnée FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	BB+ Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au cinquième rang de dix catégories de notation à long terme de S&P. ▪ Une notation BB attribuée à une obligation indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité du débiteur à respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « + » indique que le titre doit être considéré comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie.
Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]	BB- [P-3 (bas) selon l'échelle canadienne] Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation BB se situe au quatrième rang de neuf catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation mondiale. La notation P-3 se situe au troisième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P à des actions privilégiées selon son échelle de notation canadienne. ▪ La notation BB attribuée à une action [ou P-3 selon l'échelle canadienne] indique qu'elle est moins vulnérable en ce qui concerne le remboursement que d'autres titres spéculatifs. Cependant une action avec une notation BB doit composer avec une incertitude importante ou une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, ce qui pourrait entraîner l'incapacité du débiteur à respecter son engagement financier à l'égard de cette action. ▪ Le symbole « - » ou la mention « (bas) » indique que les actions doivent être considérées comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie.
Titres à court terme	A-2 [A-2 selon l'échelle canadienne] Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A-2 se situe au deuxième rang de six catégories de notation attribuées par S&P à des obligations à court terme selon son échelle de notation mondiale et au quatrième rang de huit catégories de notation attribuées par S&P aux obligations à court terme selon son échelle de notation canadienne. ▪ Une notation A-2 attribuée à une obligation indique que la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est satisfaisante. Toutefois, la sensibilité du débiteur aux changements de circonstances ou de conditions économiques est plus grande que celle des obligations ayant une notation plus élevée.

Le 28 juin 2018, S&P a confirmé les notations de la Banque, mais celles-ci sont toutefois assorties d'une perspective « négative ».

Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques et/ou commerciales de base est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie que la note pourrait être haussée ou abaissée

Dépôts et dette à long terme	A (bas) Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation A se situe au troisième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation A a une bonne qualité de crédit. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est substantielle. Une obligation bénéficiant d'une notation A peut être sensible à des événements à venir, mais les facteurs négatifs pris en compte sont considérés comme gérables. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.
Dette subordonnée FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	BBB (bas) Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> • La notation BBB se situe au quatrième rang de dix catégories de notation à long terme de DBRS. • Une obligation bénéficiant d'une notation BBB a une qualité de crédit adéquate. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est satisfaisante. Une obligation bénéficiant d'une notation BBB peut être vulnérable à des événements futurs. • La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.
Actions privilégiées FPUNV [Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité]	Pfd-3 Perspective négative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation Pfd-3 se situe au troisième rang de six catégories de notation attribuées par DBRS à des actions privilégiées. ▪ Des actions privilégiées bénéficiant d'une notation Pfd-3 présentent une qualité de crédit adéquate. Bien qu'elles offrent une protection des dividendes et du capital acceptable, leur émetteur est jugé plus susceptible de subir les contrechocs de conditions financières et économiques défavorables et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes affectant ainsi sa capacité de respecter ses engagements. ▪ L'absence d'une mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie.
Titres à court terme	R-1 (bas) Tendances stables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notation R-1 se situe au premier rang de six catégories de notation à court terme de DBRS. ▪ Une obligation bénéficiant d'une notation R-1 présente une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement du débiteur des obligations financières à court terme devenues exigibles est substantielle. La solidité financière n'est pas aussi forte que dans le cas des catégories supérieures. Bien que le débiteur puisse être vulnérable aux événements futurs, il démontre la capacité à pouvoir gérer les facteurs négatifs pris en compte. ▪ La mention « (bas) » indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la sous-catégorie inférieure de la catégorie.

Le 11 décembre 2017, DBRS a confirmé les notations de la Banque. Les notations sont assorties de la perspective « négative ».

Les tendances accompagnant les notations constituent une indication de l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance indique la direction que DBRS prévoit pour la notation si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. Une tendance positive ou négative n'est pas indicative de l'imminence de la modification d'une note. En général, les conditions menant à l'attribution d'une tendance positive ou négative se résorbent en 12 mois ou moins.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Variation des cours et volume des opérations Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2017	60,520	57,760	1 741 660
Décembre 2017	62,900	54,900	7 704 341
Janvier 2018	56,880	52,640	7 885 827
Février 2018	53,620	50,800	4 424 613
Mars 2018	50,980	46,570	7 487 360
Avril 2018	49,940	46,640	3 746 837
Mai 2018	49,920	44,600	5 766 580
Juin 2018	48,080	44,510	7 548 302
Juillet 2018	46,780	44,840	3 713 199
Août 2018	48,410	46,410	5 318 726
Septembre 2018	45,160	42,155	9 323 131
Octobre 2018	42,890	40,250	5 428 680
Total			70 089 256

Variation des cours et volume des opérations Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 11) Symbole : « LB.PR.F » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2017	25,240	25,000	822 920
Décembre 2017	25,240	24,980	834 114
Total			1 657 034

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada
(Actions privilégiées série 13)
Symbole : « LB.PR.H » sur le TSX

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2017	23,210	22,460	174 215
Décembre 2017	23,300	22,180	60 012
Janvier 2018	25,000	23,350	302 819
Février 2018	24,500	23,530	110 716
Mars 2018	23,830	23,240	29 354
Avril 2018	23,510	22,050	46 950
Mai 2018	23,450	22,300	33 245
Juin 2018	23,470	21,810	28 679
Juillet 2018	22,010	21,420	46 772
Août 2018	22,390	21,550	101 990
Septembre 2018	22,240	21,600	51 561
Octobre 2018	21,860	20,190	229 508
Total			1 215 821

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada
(Actions privilégiées série 15)
Symbole : « LB.PR.J » sur le TSX

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2017	26,990	26,400	51 544
Décembre 2017	26,960	26,170	44 549
Janvier 2018	26,830	26,200	49 875
Février 2018	26,450	25,920	74 065
Mars 2018	26,500	25,825	161 317
Avril 2018	26,150	25,720	50 106
Mai 2018	26,420	25,750	242 767
Juin 2018	26,390	25,640	56 742
Juillet 2018	26,340	25,730	51 911
Août 2018	26,490	26,090	80 405
Septembre 2018	26,460	25,800	26 872
Octobre 2018	26,160	25,520	31 786
Total			921 939

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Nom, fonction et détention de titres

Au 31 octobre 2018, en groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque étaient les véritables propriétaires de 52 234 actions ordinaires de la Banque, ou ils exerçaient un contrôle ou une emprise directe ou indirecte sur une telle quantité d'actions ordinaires de la Banque (représentant 0,12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Voici les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Fonction principale au cours des cinq dernières années
Lise Bastarache	Québec, Canada	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Sonia Baxendale	Ontario, Canada	2016	Administratrice de sociétés
Michael T. Boychuk	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
Gordon Campbell	Ontario, Canada	2016	Administrateur de sociétés
Isabelle Courville (Présidente du conseil)	Québec, Canada	2007	Administratrice de sociétés
François Desjardins	Ontario, Canada	2015	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Michel Labonté	Québec, Canada	2009	Administrateur de sociétés
Michel Lavigne	Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés
David Morris	Québec, Canada	2017	Administrateur de sociétés
Michelle R. Savoy	Ontario, Canada	2012	Administratrice de sociétés
Susan Wolburgh Jenah	Ontario, Canada	2014	Administratrice de sociétés

Le mandat de tous les administrateurs se termine à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou de la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs exercent leur fonction actuelle depuis les cinq dernières années, à l'exception de M. Michael T. Boychuk qui était, avant juillet 2015, président de Bimcor inc.; de M. Gordon Campbell qui était, avant septembre 2016, Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord; de Mme Susan Wolburgh Jenah qui était, avant novembre 2014, présidente et chef de la direction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); et de M. Morris qui était, avant mai 2016, associé principal de Deloitte.

Le conseil d'administration de la Banque compte trois comités permanents, composés des membres suivants :

Comité	Membres
Comité d'audit	Michael T. Boychuk (Président), Lise Bastarache, Gordon Campbell et David Morris.
Comité de gestion des risques	Michel Labonté (Président), Sonia Baxendale, Michael T. Boychuk, Michelle R. Savoy et Susan Wolburgh Jenah.
Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise	A. Michel Lavigne (Président), Isabelle Courville, Michel Labonté et Michelle R. Savoy.

Membres de la haute direction

Voici les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle :

Nom	Poste	Lieu de résidence
François Desjardins	Président et chef de la direction	Ontario, Canada
François Laurin	Vice-président exécutif, Finances, Trésorerie et Marchés des capitaux et chef de la direction financière	Québec, Canada
Craig Backman	Vice-président exécutif, Services bancaires numériques aux particuliers et président et chef de la direction, B2B Banque	Ontario, Canada
William Mason	Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques	Ontario, Canada
Deborah Rose	Vice-présidente exécutive, chef de l'exploitation et chef de la direction informatique et présidente et chef de la direction, BLC Tech inc.	Ontario, Canada
Stéphane Therrien	Vice-président exécutif, Services aux entreprises et aux particuliers et président et chef de la direction, BLC Services financiers inc.	Québec, Canada

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou un autre poste de direction depuis les cinq dernières années, à l'exception de :

- M. François Laurin qui était, de janvier 2015 à août 2015, chef de la direction financière de Bio Amber inc. Avant janvier 2015, M. Laurin était chef de la direction financière d'Alderon Iron Ore Corp.
- M. Craig Backman qui était, avant août 2018, vice-président responsable de l'agenda numérique canadien dans l'ensemble de la Banque TD. D'août 2015 à octobre 2017, M. Backman était vice-président responsable de la stratégie numérique canadienne des secteurs bancaire, financement automobile, patrimoine et assurances à la Banque TD. De novembre 2013 à juillet 2015, M. Backman était vice-président responsable de la stratégie numérique canadienne des secteurs bancaire, financement automobile et patrimoine à la Banque TD. D'avril 2013 à octobre 2013, M. Backman était vice-président, planification de stratégie numérique, patrimoine et investissement à la Banque TD.
- M. William Mason qui était, de 2016 à mai 2018, directeur général et chargé de surveillance au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et qui a occupé avant ce temps divers postes de haut niveau au sein du secteur bancaire canadien et américain, y compris à la Banque Canadienne Impériale de Commerce à titre de premier vice-président, responsable de la gestion de l'actif-passif et de premier vice-président, gestion du risque.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Selon l'information fournie par M. Michael T. Boychuk, celui-ci était administrateur de Yellow Média inc. lorsque cette société a annoncé une restructuration de son capital le 23 juillet 2012. La mise en œuvre de la restructuration du capital a pris effet le 20 décembre 2012 et a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Selon l'information fournie par Mme Michelle R. Savoy, celle-ci était administratrice de la société 2172079 Ontario inc., une société fermée opérant une franchise de restaurant, lorsque cette société a fait une cession de tous ses biens, le 3 décembre 2013, au profit de ses créanciers conformément à l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Selon l'information fournie par M. A. Michel Lavigne, celui-ci s'est vu imposer une sanction administrative pécuniaire de 20 000 \$ par le Tribunal administratif des marchés financiers, qui a conclu que les administrateurs de l'émetteur assujetti NSTEIN Technologies inc. (NSTEIN) avaient réalisé une opération sur titres en adoptant une résolution du conseil octroyant des options d'achat d'actions de NSTEIN à ses dirigeants de même qu'à certains autres employés de cet émetteur assujetti, alors qu'ils étaient en

possession d'information privilégiée. La décision de ce tribunal a été portée en appel à la Cour du Québec le 14 septembre 2016. Le 19 octobre 2017, la Cour du Québec a rejeté une demande d'irrecevabilité en raison de la prescription du recours institué contre les administrateurs de NSTEIN. Le 26 février 2018, la Cour du Québec a rejeté l'appel au fond. Le 5 décembre 2017, la Cour d'appel a accepté d'entendre l'appel du jugement de la Cour du Québec ayant rejeté la demande d'irrecevabilité. Le 13 avril 2018, la Cour d'appel a également accepté d'entendre l'appel sur le fond du litige. La date d'audition de l'appel n'a pas été fixée.

8. POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires impliquant la Banque se retrouve à la note 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels », aux pages 143 à 144 du Rapport annuel 2018.

9. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont conservés à Canton, Massachusetts (États-Unis).

10. CONTRATS IMPORTANTS

Une convention d'achat a été signée le 18 mai 2017, en vertu de laquelle la Banque achète, par le biais de sa filiale en propriété exclusive LBC Capital inc., Northpoint Commercial Finance, un chef de file du financement d'inventaire aux États-Unis et au Canada dont l'actif s'élève à environ 1 milliard \$. L'acquisition a été conclue le 11 août 2017.

La Banque a signé une convention d'achat d'actions avec CIT Financial Ltd. le 29 juin 2016, en vertu de laquelle la Banque achète les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement corporatif de CIT, qui comprend des actifs d'environ 1 milliard \$. L'acquisition a été conclue le 1^{er} octobre 2016.

Une entente a été signée le 14 octobre 2011 entre la Banque et Placements Mackenzie pour la distribution de fonds communs de placement Mackenzie. Selon les modalités de l'entente, la Banque devenait distributeur principal d'une famille de fonds communs de placement Mackenzie à compter de la mi-janvier 2012.

Ces contrats importants sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

11. INTÉRÊTS DES EXPERTS

L'auditeur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'auditeur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se trouve à l'Annexe C de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Banque est composé de :

Michael T. Boychuk, président
Lise Bastarache
Gordon Campbell
David Morris

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Formation et expérience pertinentes

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA - M. Boychuk est administrateur de sociétés. De juillet 2009 jusqu'à sa retraite en juin 2015, il était président de Bimcor inc., le gestionnaire de placements des caisses de retraite des compagnies du groupe Bell Canada. De 1999 à 2009, M. Boychuk était premier vice-président et trésorier de BCE inc./Bell Canada, responsable de l'ensemble des activités de trésorerie, de sécurité corporative, d'environnement et de développement durable et des caisses de retraite des compagnies du groupe BCE.

M. Boychuk détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1979 et il a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en 2012. M. Boychuk est également membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et membre du comité d'audit de l'établissement depuis 2006, un comité qu'il préside depuis 2012. Il est également membre du conseil consultatif international de la Faculté d'administration de cette université. M. Boychuk est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Corporation Cadillac Fairview depuis janvier 2017. Il est également membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de GDI Services aux immeubles inc. depuis mai 2015 et membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Telesat Canada depuis juillet 2015. Il a été membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de Yellow Média inc. de 2004 à 2009 et de janvier à décembre 2012.

M. Boychuk est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la Banque depuis le 30 août 2013, et il est le président du comité d'audit depuis le 15 juin 2016. Il est également membre du comité de gestion des risques de la Banque.

Lise Bastarache - Mme Bastarache est administratrice de sociétés et économiste. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill.

Mme Bastarache a été la vice-présidente régionale de RBC Gestion privée pour la région du Québec jusqu'en janvier 2005. Elle a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des marchés commerciaux en 2000 comme analyste. À titre d'analyste des marchés commerciaux de RBC Groupe Financier, elle a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure. De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, Mme Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division.

Mme Bastarache est membre du conseil des fiduciaires et membre du comité d'audit de Chartwell Retirement Residences depuis 2005. Elle a également été membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Groupe Jean Coutu (PJC) inc. de 2003 à 2018, membre du conseil d'administration d'Énergie NB de 2004 à 2007 et membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité des finances de l'Université de Moncton de 2004 à 2013.

Mme Bastarache a été membre du comité d'audit de la Banque de 2006 à 2008 et elle l'est de nouveau depuis le mois d'avril 2015.

Gordon Campbell, B.A., M.B.A. - M. Campbell est administrateur de société. Il a été le Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord de septembre 2011 à septembre 2016. Auparavant, il a été premier ministre de la Colombie-Britannique pendant près de dix ans. Il a aussi été chef de l'Opposition en Colombie-Britannique de 1994 à 2001. Avant cela, il a été maire de Vancouver pendant sept ans et président du Greater Vancouver Regional District (maintenant appelé Metro Vancouver) de 1990 à 1993. Avant son élection à la mairie, il dirigeait sa propre société de développement, la Citycore Development Corporation. Il a également occupé le poste de directeur du Développement pour Marathon British Columbia, où il a travaillé de 1976 à 1981.

M. Campbell possède de l'expérience dans la formulation de politiques de réglementation au sein du secteur public. En 2004, il a réussi à rétablir la cote AAA de la Colombie-Britannique. L'Institut Fraser a salué sa prudence en matière fiscale, le classant au premier rang parmi les premiers ministres provinciaux comme gestionnaire de la fiscalité dans son rapport d'octobre 2010 intitulé « Measuring the Fiscal Performance of Canada's Premiers ». Alors qu'il était Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, il a réalisé le réaménagement de Canada House, qui a permis de réduire les frais d'exploitation et d'intégrer toutes les activités diplomatiques du Canada sous un même toit pour la première fois en cinquante ans, permettant ainsi au gouvernement canadien d'économiser plus de 300 millions \$ depuis la fin des travaux.

M. Campbell détient un B.A. de Dartmouth College, de Hanover, au New-Hampshire, États-Unis, et un M.B.A. de la Simon Fraser University, de Burnaby, en Colombie-Britannique.

M. Campbell est membre du comité d'audit de la Banque depuis le 6 décembre 2016.

David Morris, CPA, CA - M. Morris est administrateur de société. Il détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1975. Il a œuvré chez Deloitte de 1975 jusqu'en 2016, l'année de sa retraite, alors qu'il agissait à titre d'associé principal. Diplômé de l'Université McGill, il possède une vaste expérience de l'audit d'institutions financières mondiales et de sociétés publiques. M. Morris a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction de ces milieux et avec des comités d'audit sur divers projets spéciaux ayant trait à des transactions complexes et à des activités de diligence raisonnable en lien avec des projets de fusion et d'acquisition.

M. Morris possède une solide expérience auprès des sociétés inscrites à la SEC américaine, notamment dans le domaine des contrôles internes en matière de rapports financiers, et il a conseillé des administrateurs et des dirigeants pendant toute sa carrière.

M. Morris est membre du comité d'audit de la Banque depuis le 31 octobre 2017.

Politique d'approbation préalable

La Banque s'est dotée d'une politique visant à encadrer les services pouvant être rendus par son auditeur externe. Cette politique s'applique à la Banque et à ses filiales et prévoit que les services d'audit, ainsi que certains services non liés à l'audit, tels que des conseils concernant les normes comptables et l'information financière, la fiscalité et la traduction, doivent être préapprouvés par le comité d'audit de la Banque. Cette politique interdit généralement à la Banque de retenir les services de l'auditeur externe pour ce qui est de services non liés à l'audit, tels que la tenue de livres, la préparation des états financiers, la conception et la

mise en œuvre de systèmes d'information financière, l'évaluation d'entreprises ou d'actifs, l'évaluation actuarielle, l'audit interne ou des fonctions de gestion. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour l'auditeur externe.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires facturés par l'auditeur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. par catégorie, pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017.

Catégorie d'honoraires	2018 (\$)	2017 (\$)
Honoraires d'audit	3 013 000	2 722 000
Honoraires pour services liés à l'audit	1 039 000	508 000
Honoraires pour services fiscaux	65 000	265 000
Autres honoraires	45 000	82 000
Total	4 160 000	3 577 000

« **Honoraires d'audit** » incluent les honoraires totaux d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, ainsi que les audits réglementaires à l'égard d'états financiers de filiales. Les honoraires d'audit incluent également des consultations concernant la comptabilité financière et la présentation de l'information, des soumissions en lien avec des documents de placement et d'offre, et des services de traduction d'états financiers audités et de documents de placement.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » incluent les honoraires totaux d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis habituellement par les auditeurs indépendants, dont principalement certains services liés à la production de rapports portant sur l'efficacité des contrôles internes exigés à des fins contractuelles ou commerciales, des procédures spécifiques liées à diverses fiducies et autres entités, exigées dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires, et des frais de traduction différents de ceux des états financiers audités et des documents de placement. Les services pour 2018 comprennent également l'exécution de procédures liées à l'examen détaillé par la Banque de son portefeuille de prêts hypothécaires titrisés et de son portefeuille de prêts hypothécaires assurés.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal autres que ceux facturés pour l'audit ou à l'examen de l'impôt sur le résultat lié aux états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent les honoraires totaux d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux mentionnés ci-dessus.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Banque et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice.

Des exemplaires de la présente notice annuelle, du Rapport annuel 2018 et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat corporatif de la Banque, 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5.

ANNEXE A FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE LA BANQUE

Au 31 octobre 2018 ⁽¹⁾	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	JURIDICTION
DÉNOMINATION SOCIALE		
B2B Banque	Toronto, Canada	Canada
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada	Ontario
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada	Ontario
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada	Ontario
B2B Trustco	Toronto, Canada	Canada
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada	Canada
B2B Securitization Limited Partnership ¹	Toronto, Canada	Ontario
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	Canada
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	Canada
Capital Laurentienne (USA) inc.		Canada
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	Canada
LBC Capital inc.	Burlington, Canada	Canada
LBEF inc.	Burlington, Canada	Canada
LBEL inc. ²	Burlington, Canada	Canada
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada	Canada
LBC Leasing Limited Partnership ³	Burlington, Canada	Ontario
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada	Canada
NCF International SARL	Luxembourg, Luxembourg	Luxembourg
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Delaware, États-Unis	Delaware
NCF Financing LLC	Delaware, États-Unis	Delaware
Northpoint Commercial Finance Inc.	Delaware, États-Unis	Delaware
Northpoint Commercial Finance LLC	Delaware, États-Unis	Delaware
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	Canada
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	Canada
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, Barbades	Barbades
VRH Canada inc.	Montréal, Canada	Canada
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	Ontario
BLC Trust	Montréal, Canada	Canada

(1) La Banque contrôle directement et indirectement chaque filiale.

ANNEXE B
Profil des activités au 31 octobre 2018

Clients	Particuliers	Entreprises	Institutions
Profil	Services-conseils en succursales Services bancaires privés Services de placement et de valeurs mobilières Services-conseils par l'intermédiaire de conseillers et courtiers indépendants	Services bancaires pour entreprises Financement d'équipement Financement immobilier	Recherche, analyse de marché et service-conseil Souscription de titres de participation et d'emprunts Services administratifs Nu-fiduciaire
Employés	Un total de 3 705 employés, dont 1 236 sont régis par une convention collective venue à échéance le 31 décembre 2017.		

ANNEXE C

Mandat du comité d'audit

1. Constitution

Le comité d'audit (ou le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque (ou le « conseil ») afin de l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions de surveillance, de communication et de divulgation.

Le comité revoit son mandat chaque année.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs. Lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, le conseil d'administration nomme les administrateurs qui siègent au comité et en assurent la présidence. Les membres du comité ne doivent pas être des employés ou des dirigeants de la Banque ou d'une de ses filiales, et la majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui ne sont pas apparentés à la Banque. Tous les membres du comité doivent se conformer aux exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder les compétences financières prévues par la Norme canadienne 52-110 - comité d'audit.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient remplacés avant cette assemblée par décision du conseil.

3. Rémunération

La rémunération des membres du comité pour leurs services est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité peut se réunir sans préavis dès que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent, pourvu que les membres renoncent à l'avis de convocation.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de l'audit interne et l'auditeur externe peuvent convoquer une réunion.

L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Aux réunions du comité, le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président par intérim.

L'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le responsable de la gestion du risque réglementaire peuvent communiquer directement avec le président du comité.

7. Procédure

La procédure en vigueur pendant les réunions du comité est la même que celle des réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité peut, s'il le juge opportun :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec, ou rencontrer en privé, tout cadre ou employé de la Banque, de même que ses auditeurs interne et/ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque et, conformément à la politique du conseil sur le recours à des conseillers externes, déterminer le prix des services et effectuer le paiement.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre dirigeant désigné par le président de la Banque accomplit, en regard du mandat du comité et de ceux que lui confie le président du comité, les fonctions de secrétaire.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires, des fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et de toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de supervision

À l'égard de l'auditeur externe :

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la révocation de l'auditeur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'auditeur externe, examiner et, le cas échéant, approuver l'étendue de sa mission ainsi que la lettre de mission et recommander sa rémunération au conseil;
- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet d'audit externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 approuver le plan d'audit externe et s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants;
- 10.1.5 approuver la politique de supervision de l'auditeur externe;
- 10.1.6 approuver la politique relative à l'approbation des services fournis par l'auditeur externe (y compris les services non liés à l'audit), ainsi qu'à l'embauche de partenaires, d'employés, d'ex-partenaires et d'ex-employés d'auditeurs externes;
- 10.1.7 déterminer si une évaluation complète périodique de l'auditeur externe est nécessaire;
- 10.1.8 divulguer le résultat de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe, ainsi que les processus et critères utilisés lors de l'évaluation.

À l'égard de l'information financière :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec l'auditeur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et l'auditeur externe des résultats de l'audit, des états financiers et des documents connexes, du rapport d'audit et de toute préoccupation connexe de l'auditeur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement l'auditeur externe sans la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres entre l'auditeur et la direction dans le cadre

de l'audit, la façon dont ces questions ont été résolues et dans quelle mesure les pratiques comptables de la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de la question;

- 10.1.13 passer en revue la lettre de recommandation envoyée par l'auditeur externe après l'audit annuel ainsi que les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- 10.1.14 passer en revue les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion, les communiqués concernant les résultats, la notice annuelle et tout énoncé requis par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil;
- 10.1.15 passer en revue les prospectus liés à l'émission de titres de la Banque;
- 10.1.16 vérifier tout placement et opération pouvant nuire à la bonne situation financière de la Banque et qui soit porté à son attention par un dirigeant ou l'auditeur externe ou interne, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la Loi sur les banques, et rencontrer l'auditeur externe pour en discuter;
- 10.1.17 recommander au Conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.18 réviser les états financiers annuels des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) et en recommander l'adoption par le conseil d'administration de chaque filiale;
- 10.1.19 le cas échéant, réviser et approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.20 réviser et approuver les états financiers des régimes de retraite offerts par la Banque à ses employés.

À l'égard de la fonction d'audit interne :

- 10.1.21 approuver la charte de la fonction d'audit interne;
- 10.1.22 approuver la sélection du responsable de l'audit interne et s'assurer de sa compétence et de son indépendance;
- 10.1.23 s'assurer que le statut, la visibilité et le degré d'indépendance des activités d'audit interne soient suffisants et que ces paramètres soient révisés périodiquement;
- 10.1.24 approuver le plan d'audit interne, s'assurer que sa portée est adéquate, qu'il est fondé sur les risques, qu'il traite d'enjeux importants et qu'il est révisé assez souvent;
- 10.1.25 discuter des constatations et recommandations importantes avec le responsable de l'audit interne et en effectuer le suivi;
- 10.1.26 examiner périodiquement le rendement du responsable de l'audit interne.

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.27 s'assurer que la direction mette en place des systèmes de contrôles internes et de gestion de l'information appropriés; revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;
- 10.1.28 rencontrer l'auditeur externe, le responsable des audits internes et la direction, pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et de gestion de l'information mis en place et des mesures prises pour rectifier toute faiblesse ou défaillance importante;
- 10.1.29 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, concernant les contrôles internes de comptabilité ou d'audit et concernant l'envoi anonyme, par des employés, de préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- 10.1.30 approuver la politique sur le traitement des plaintes et des commentaires sur les pratiques douteuses en matière comptable et voir à ce qu'elle soit respectée.

À l'égard des organismes de surveillance :

10.1.31 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

10.2.1 approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;

10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication de l'information des états financiers au public;

10.2.3 recommander l'approbation de la politique de divulgation de l'information financière par le conseil et voir au respect de la politique;

10.2.4 faire rapport de la performance de la Banque aux actionnaires.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil qui suit habituellement celle du comité et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également chaque année rapport de ses activités aux actionnaires, par le biais de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.